

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PITHOIS Jean-Luc, Maire.

Présents : PITHOIS Jean-Luc, NADEAU-RUAUD Martine, DUFRESNE Malo, THOMAS Brigitte, MEHEUT Bertrand, PERRIGAULT Jacques, COCO Jean-Pierre, MOUTON Mariannick, JARDIN Auriane, DAULY Marie-Laurence, MEHEUT Marc, FROGER-COLLET Monique, SERIZAY Wilfrid.

Absents représentés : MOLEINS Gérard ayant donné pouvoir à DAULY Marie-Laurence, GOUPY Roselyne ayant donné pouvoir à JARDIN Auriane,

Absents excusés : -

Secrétaire désigné par le Conseil Municipal : DUFRESNE Malo



Convocation du 10 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Tarifs communaux 2021
 2. Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote des budgets primitifs 2021
 3. Demande de subvention – Plan de relance départemental – Réalisation d'une piste cyclable (1^{ère} tranche)
 4. Avenant n° 2 au contrat du gestionnaire des mouillages
 5. Demande de subvention ALVEOLE « Coupe de Pouce Vélo »
 6. Rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Frémurs
-

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion de la dernière séance du Conseil Municipal a été transmis à chaque conseiller avant la présente réunion. Il invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'ayant été faite, **le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

62-2020 TARIFS COMMUNAUX 2021

Madame NADEAU-RUAUD, 1^{ère} adjointe, propose les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs présentés ci-dessous ont été validés par les membres des différentes commissions.

AIRE DE CAMPING-CAR (prix TTC)

	du 01/04 au 31/05	du 01/06 au 30/06	du 01/07 au 31/08	du 01/09 au 30/09	du 01/10 au 31/03
Forfait 24 heures	6,00 €	7,50 €	9,00 €	7,50 €	5,00 €

CAMPING (prix TTC)

Tarifs par nuitée	du 01/04 au 31/05	du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	du 01/07 au 31/08
Forfait 1 personne (1 personne + 1 emplacement + 1 véhicule)	7,00 €	10,00 €	10,75 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule)	11,00 €	14,00 €	15,75 €
Personne supplémentaire	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	2,05 €	2,30 €	2,55 €
Chien	2,50 €	2,80 €	3,10 €
Electricité 4 ampères	2,60 €	2,95 €	3,25 €
Electricité 8 ampères	5,20 €	5,85 €	6,45 €
Garage mort	2,45 €	2,45 €	15,75 €

Remises	
Colonies de vacances associatives et groupes scolaires extérieurs	-10%
Personne en situation de handicap dont le taux d'incapacité est de 50% ou plus (sur présentation d'une carte)	-10%
Mutilés et invalides de guerre (sur présentation d'une carte)	-10%
Titulaire du RSA (sur présentation d'un justificatif)	-20%
Centre de loisirs communaux ou intercommunaux hors commune	-20%
Saisonnier sur la commune (sur présentation d'un justificatif)	-50%

Location d'emplacement mobil-home	
Forfait annuel grand confort 1 (10a - 30 m3 - 700kw)	1 850,00 €
Forfait annuel grand confort 2 (16a - 60 m3 - 1400kw)	2 200,00 €
Eau : en cas de dépassement du forfait	4,00 € / m3
Electricité : en cas de dépassement du forfait	0,15 € / Kw
Participation financière (cession ou changement de mobil-home)	300,00 €

NB : Toute vente d'un mobil-home sur place entraînant un changement de locataire de la parcelle engendre automatiquement le passage au forfait annuel grand confort 2, sachant que tout retour au forfait annuel grand confort 1 est impossible.

Taxe de séjour par nuitée et par personnes de +18 ans : (Tarif Dinan Agglomération)	0,50 €
--	--------

CIMETIERE

CONCESSIONS	2 m ²	4 m ²
15 ans	110,00 €	220,00 €
30 ans	220,00 €	440,00 €
50 ans	330,00 €	660,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans	220,00 €	
30 ans	385,00 €	
CAVURNE		
15 ans	55,00 €	
30 ans	110,00 €	
50 ans	165,00 €	
PLAQUE "JARDIN DU SOUVENIR"		
50 ans	110,00 €	

CIRQUE

Petit spectacle (par représentation)	20,00 €
Grand spectacle (par représentation)	50,00 €

DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

	avril - mai - juin - septembre	juillet - août	Forfait électricité
Abonné année	1,00 € le ml	2,00 € le ml	25,00 €
Abonné saison été		2,50 € le ml	9,00 €
Occasionnel	1,50 € le ml	3,50 € le ml	

NB : Un contrat passé avec chaque abonné (hors occasionnels) précisera le montant total des droits de place dû à la commune calculé selon les tarifs ci-dessus.

LOCATION MAISON DE LA MER

GRANDE SALLE	PARTICULIERS COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
Apéritif, vin d'honneur	124 €	185 €
Réunion	62 €	93 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE

GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	93 €	216 €	479 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	185 €	324 €	711 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h)	Gratuit	72 €	124 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit	82 €	82 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	82 €	82 €	82 €
Caution à la réservation	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	- €	120,00 €	120 €
GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROFESSIONNELS COMMUNE	PROFESSIONNELS HORS COMMUNE
Activités culturelles, artistiques, sportives ou sociales	Gratuit	30 €/séance (max de 3h)	50 €/séance (max de 3h)
Vente aux enchères / Activités commerciales		567 €/ jour	567 €/ jour
PETITE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion...	Gratuit	82 €	165 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit	82 €	82 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	41 €	41 €	41 €
Caution à la réservation	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	-	60 €	60 €
SALLE DU HAUT	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
Réunion	Gratuit	31 €	62 €
Chauffage (forfait)	Gratuit	21 €	21 €

MOUILLAGES (prix TTC)

	Port de la Houle Cousseul	Port du Châtelet
Bateaux de 0 à 5 mètres	156 €	119 €
Bateaux de 5,01 à 7 mètres	196 €	156 €
Bateaux de 7,01 à 9 mètres	241 €	196 €
Bateaux > 9,01	298 €	240 €
Râteliers	20,00 €	
Mouillages temporaires : mai, juin, septembre	35,00 € / semaine	
Mouillages temporaires : juillet et août	90,00 € / semaine	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Occupation de la cour et du préau de l'école hors période scolaire	100 € / semaine
Occupation du domaine public (restauration*)	5 € le m ² / mois
Occupation du domaine public (hors restauration)	10 € le m ² / an
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) du 01/07 au 31/08	80 €/mois pour 1 jours/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) le reste de l'année	40 €/mois pour 1 jour/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - hors restauration)	20 €/semaine

* restauration alimentaire

RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE**à compter du 1^{er} septembre 2021**

Garderie matin	1,65 €
Garderie soir	1,90 €
Garderie matin et soir	2,80 €
Restaurant scolaire : repas enfant et instituteur	3,00 €
Restaurant scolaire : repas agent communal	Prix Mutualité retraite

REDEVANCES DIVERSES

Tennis : location à l'heure d'un court	5,00 €
Tennis : carte d'abonnement annuelle (du 01/01 au 31/12)	30,00 €
Piège à chenilles processionnaires et à papillons	Prix coutant
Phéromone pour piège (l'unité)	12,00 €
Photocopie (l'unité) format A4 noir et blanc	0,30 €
Photocopie (l'unité) format A3 noir et blanc	0,60 €
Photocopie (l'unité) format A4 couleur	0,75 €
Photocopie (l'unité) format A3 couleur	1,50 €
Photocopie recto verso	X 2
Photocopie (l'unité) tarif associations	demi-tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,**- DECIDE** d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1^{er} janvier 2021.

63-2020 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES JUSQU'AU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Madame Nadeau-Ruaud présente le rapport suivant :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, comme suit :

BUDGET COMMUNE

Opération	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du budget 2021
13 RESEAUX DIVERS	35 000,00 €	8 750,00 €
20 TRAVAUX DE VOIRIE	100 000,00 €	25 000,00 €
27 TRAVAUX/BATIMENTS COMMUNAUX	60 000,00 €	15 000,00 €
31 EQUIPEMENT DU CIMETIERE	10 000,00 €	2 500,00 €
40 PARTICIPATION CASERNE POMPIERS BEAUSSAIS SUR MER	104 300,00 €	26 075,00 €
47 ACQUISITION TERRAINS	10 000,00 €	2 500,00 €
48 ACQUISITION MATERIEL	92 000,00 €	23 000,00 €
96 MAISON DU PECHEUR	8 000,00 €	2 000,00 €
99 CONTENEURS POUBELLE ENTERRÉS	30 000,00 €	7 500,00 €

BUDGET PORTS

Opération	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du budget 2021
12 TRAVAUX DIVERS	18 937,58 €	4 734,40 €
13 ACQUISITION DE MATERIEL	40 000,00 €	10 000,00 €

CAMPING MUNICIPAL

Opération	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du budget 2021
13 AMENAGEMENT AIRE CAMPING-CARS	10 000,00 €	2 500,00 €
15 AMENAGEMENT CAMPING TERRAIN	42 000,00 €	10 500,00 €
21 ACHAT DE MATERIEL	21 000,00 €	5 250,00 €
24 TRAVAUX ACCUEIL ET LOGEMENT	3 000,00 €	750,00 €
25 BLOCS SANITAIRES	10 000,00 €	2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif 2021 des budgets principal et annexes (camping, ports), de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédentes ;
- **PRENDR ACTE** que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- **AUTORISE** l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote des budgets primitifs 2021 des budgets principal et annexes (camping, ports)

64-2020 DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE DÉPARTEMENTAL (PHASE 2) – RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE (1^{ère} tranche) - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU PETIT TRAM

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Face à l'ampleur des impacts de la pandémie de la Covid 19 sur la vie locale, le Département a décidé, dès la fin du premier confinement d'initier un Plan de relance départemental en y associant l'ensemble des communes des Côtes d'Armor. Le Département a investi 8,5 millions d'euros dans le cadre d'un premier appel à projets.

Un nouvel appel à projets est lancé en ciblant les opérations inscrites dans le développement d'équipements sportifs ou porteurs d'une plus-value environnementale.

Dans le cadre du projet de création d'une liaison vélo sur la commune, il est proposé de solliciter auprès du Département, au titre du Plan de Relance, une aide financière correspondant à la première tranche, située sur le Chemin du petit Tram. Les travaux consisteront en la réfection d'un chemin de terre communal sur une longueur de 451 mètres nécessitant de préparer un fond de forme sur une largeur de 2 mètres et de poser un sable stabilisé sur une épaisseur de 10 cm.

Le montant estimé des travaux, au stade avant-projet définitif, s'élève à 48 858,00 € HT.

Le Département accorde des subventions d'investissement suivant l'ampleur du projet, à savoir soit 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT ou 50 % pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000€ HT.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 décembre 2020 et nécessite une délibération actant le principe de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du Chemin du petit Tram dans le cadre de la création d'une liaison vélo sur la commune.
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, au titre du Plan de Relance, une aide financière à savoir 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

65-2020 AVENANT N°2 AU CONTRAT DU GESTIONNAIRE DE MOUILLAGES

Monsieur Jean-Pierre COCO, conseiller délégué, propose aux membres du conseil municipal une augmentation de la redevance annuelle forfaitaire de 500 € TTC versée au gestionnaire des mouillages dans le cadre de son contrat de prestation de service conclu avec la commune.

La redevance annuelle forfaitaire actuelle est de 8 800,00 € TTC et sera de 9 300,00 € TTC en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** l'avenant n° 2 au contrat du gestionnaire des mouillages pour un montant annuel de 9 300,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

66-2020 DEMANDE DE SUBVENTION ALVÉOLE « COUP DE POUCE VÉLO »

Madame NADEAU-RUAUD présente le rapport suivant :

Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français dans le cadre du déconfinement, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pris des mesures d'aide financière et annoncé un plan de 20 millions d'euros : *le Coup de Pouce Vélo*.

Le programme Alvéole Coup de pouce vélo apporte une aide financière dans les projets d'installation d'arceaux en extérieur, non couverts, pouvant être installés de façon temporaire. Ce système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U.

Le programme Alvéole finance à hauteur de 60% de l'investissement HT de l'achat et de la pose d'arceaux pour vélo dans la limite de 150 € par emplacement. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31 mars 2021 en s'assurant que la livraison se fera au plus tard début février 2021.

La commune a réalisé une étude sur le terrain et envisage la pose d'une soixantaine d'arceaux sur la commune. Le montant estimé du projet est d'environ 10 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet d'installation d'arceaux en extérieur pour vélo sur la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du programme ALVEOLE Coup de Pouce un financement à hauteur de 60 % de l'investissement HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

67-2020 RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**Monsieur le Maire présente le rapport suivant :**

En application de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concerné.

Considérant la réception en mairie du rapport d'activité du syndicat des Frémur pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du syndicat des Frémur sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Questions et informations diverses :

- **Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Monsieur le Maire**

COMMUNE

- Achat de plantes – Entreprise Jardin du littoral - 546,00 € HT
- Achat de potelets – entreprise Le Potelet – 1 471,00 € HT
- Achat de matériaux (Patelage, Lambourde, Visserie Spax) – entreprise ESPACE créatic– 2 191,59 € HT
- Achat d'un porte intérieur – entreprise BOSCHAT-LAVEIX – 1 961,38 € HT

- **Dinan Agglomération :**

Madame NADEAU-RUAUD informe que lors du conseil communautaire du 07 décembre dernier, Dinan Agglomération a adopté, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, de nouvelles mesures conjoncturelles pour accompagner son tissu économique, fortement constitué de TPE/PME. Son action auprès des entreprises est renforcée par de nouvelles aides économiques. Au plan d'urgence doit succéder un plan de relance dont la stratégie sera engagée financièrement lors du vote du budget principal le 21 décembre prochain.

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Plan-d-urgence-et-plan-de-relance-pour-l-economie-et-le-tourisme>

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Economie-numerique/Developpement-Economique/COVID-19-soutien-aux-entreprises>

Séance levée à 20h30